



FLASH

D'INFORMATION

RH

23 décembre 2020

Ce flash d'information informe les salariés de LATELEC SAS en France dans le cadre du projet de réorganisation annoncé le 25 septembre 2020.

La réunion de négociation du 23 décembre 2020 avec les instances représentatives du personnel de la **société LATELEC SAS** a permis d'aboutir à un accord de principe pour la mise en œuvre massive du **dispositif spécifique d'APLD au sein de la branche Systèmes d'interconnexion**, qui se traduirait par le retrait du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

La signature formelle de cet accord est reportée au 7 janvier 2021.

La réunion du 7 janvier prochain permettra également de préciser la méthode et l'agenda de la négociation d'un **projet d'accord APC (Accord de Performance Collective)** et d'un **projet d'accord GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)**.

Pourquoi recevez-vous ce flash d'information ?

Vous recevez cet e-mail car vous êtes salarié(e), intérimaire ou stagiaire du groupe Latécoère en France (sociétés LATElec SAS et Latécoère SA). Vous pouvez demander à recevoir ces flashes d'information directement sur votre e-mail privé en adressant votre demande à RHinfo@latecoere.aero, et en précisant votre nom, prénom, site de rattachement et matricule. Toute autre demande adressée à cet e-mail ne pourra pas être traitée. Pour toute question, rapprochez-vous directement de votre manager. Retrouvez également ces flashes d'information sur la page web www.latecoere.aero/RHinfo (accessible depuis tout appareil). Toute diffusion externe est prohibée.

LATÉCOÈRE

